



Étaient présents : Mrs VOISSET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy, Mrs THIBAUD Alain adjoints, Mme RABU-JUVIN Virginie, Mr VIAUD Alain, Mme GAILLARD Jennifer, Mrs BOUYER Stéphane, GUENARD Jérôme.

Absent : Mr LEGRAIS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy

Date de convocation : 12/02/2015

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote des subventions aux associations.
- 2) Vote de la participation à l'OGEC.
- 3) Décision à prendre pour la scolarisation des enfants extérieurs à Jugué.
 - 4) Devenir de la Boulangerie.
 - 5) Orientations budgétaires.
 - 6) Travaux de curage de la lagune (devis d'entreprises).
 - 7) Aménagement sécuritaire : demande de subvention au titre des amendes de police.
 - 8) Compte-rendu de la commission de voirie : travaux à réaliser.
 - 9) Questions diverses
- a) Pompage et nettoyage des deux postes de relevage (lotissement, Ruigné).
- b) Demande d'acquisition d'un chemin mitoyen avec la Chapelle Glain.
- c) Devenir des WC publics place de l'Eglise.
- d) Renégociation des emprunts.
- e) Point sur le projet des sentiers de randonnées pédestres.
- f) Révision de fermage Proger Jean-Luc.

VOIE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes, au titre de l'année 2015, article 6574 :

- Comité des Fêtes de Jugué-des-Moutiers..... 80 €
- ACAL..... 80 €
- Club de la Grêe..... 1 380 €
- TAI & TAO..... 80 €
- Familles rurales de St Michel & Chanveaux..... 70 €

ARTICLE 65737 :

- Participation à l'OGEC 35 élèves x 675.26 €..... 23 634,10 €

ARTICLE 657362 :

- Subvention annuelle de fonctionnement 2015 au CCAS..... 1 100 €
- Besoin de.....

Décision à prendre concernant la scolarisation d'enfants de communes extérieures : Lors de la précédente réunion, il avait été évoqué les problèmes rencontrés avec la participation financière versée par la Commune de JUGNE des MOUTIERS à l'OGEC pour des enfants de communes extérieures. A ce jour, 7 enfants sont scolarisés à Jugué-des-Moutiers. Cependant, il serait souhaitable de se positionner sur la participation OGEC pour d'éventuelles nouvelles familles extérieures qui choisiraient l'école de Jugué pour scolariser leurs enfants.

Tout d'abord le Conseil Municipal statue sur la situation actuelle d'enfants extérieurs scolarisés à Jugué et c'est par 7 voix pour et 2 contre que les élus décident de maintenir le versement des

participations aux 7 enfants des communes extérieures scolarisés à l'école de Jugué-des-Moutiers et ce le temps de leur scolarité à l'école de Jugué-des-Moutiers. Néanmoins pour toute nouvelle famille désireuse d'inscrire ses enfants à l'école de Jugué, le Conseil ne versera pas de participation financière sauf si la Commune de résidence s'engage par écrit à verser la compensation financière totale que JUGNE supporte soit 675.26 €. Un courrier sera adressé à la Directrice de l'Ecole Notre Dame de Lourdes stipulant toutes consignes se rapportant aux inscriptions d'enfants extérieurs.



DEVENIR DE LA BOULANGERIE : Tout d'abord l'huissier est passé ce jour afin de constater que la boulangerie est bien fermée. Dans un mois, il reviendra, elle sera ouverte afin de constater l'état dans lequel se trouve le bâtiment et relever toutes les imperfections et dégradations commises, un état des lieux sera réalisé. Actuellement les loyers courent toujours puisqu'aucun préavis n'a été donné par Mr LATREUILLE.

Le fournisseur CESBRON de la chambre froide est détenteur d'un devis signé de la Mairie engageant la dépense, il est donc difficile de ne pas honorer la commande ; à cette chambre de pousse d'occasion, il serait judicieux d'acquérir les charriots afin qu'elle puisse être fonctionnelle dès la reprise par un boulanger. L'ensemble des élus, conscients que la commande est passée, est d'avis de faire installer la chambre de pousse et d'acquérir les charriots (ils sont indissociables de l'équipement !).

L'objectif étant avant tout de retrouver un repreneur afin que ce commerce puisse repartir ; peut-être que plusieurs mois s'écouleront avant de trouver un repreneur ; ne serait-il pas judicieux dans un premier temps de faire appel à des bénévoles pour tenir un dépôt de pain. Le Conseil Municipal soucieux de maintenir le dernier commerce local souhaite qu'un appel à candidatures soit lancé pour « recherche de bénévoles ».

ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Voici succinctement les prévisions budgétaires 2015 en section d'investissement.

Dépenses	Crédit nécessaire	Recettes	Crédit à prévoir
Capital des emprunts	31 800 €	Subvention réserve parlementaire (voirie 2014)	13 000 €
Acquisition terrain Trembais + frais notariés	36 801 €	Fonds de concours Com/Com aménagement sécuritaire	30 000 €
Acquisition matériel roulant + Broyeur	28 011 €	Subvention Conseil Général Aménagement sécuritaire	13 000 €
Maitrise d'œuvre cabinet Guilhaire aménag. Sécuritaire	3 600 €	DGE sur aménagement sécuritaire	24 654 €
Achat chambre de pousse + charriots	6 478 €	Amendes de police sur aménagement sécuritaire	5 600 €
Aménagement sécuritaire rue de la Mairie	106 907 €	Amortissements	11 732 €

TRAVAUX DE CURAGE DE LA LAGUNE : Des devis ont été établis pour les travaux de curage de la lagune ; Les entreprises la NOELLE ENVIRONNEMENT et SEDE ont établi des propositions tarifaires. Des subventions peuvent être obtenues près de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'une étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration de type lagunage (financé à 100 %). Cette dépense est supportée par le budget de l'assainissement.

La décision se rapportant au choix de l'entreprise ne pourra être prise qu'après avoir reçu la lettre d'éligibilité. Pour infos, avec le bureau SEDE, le devis se chiffre à 15 394.50 € (étude et travaux de curage compris) ; le devis de la NOELLE ENVIRONNEMENT s'élève à 7729.30 € TTC et concerne uniquement l'étude.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le Maire à solliciter une subvention près de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la demande de subvention près de l'Agence de l'Eau. Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion afin de décider du choix du cabinet.

AMENAGEMENT SECURITAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE LA F 0

POLICE :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de voirie et d'aménagement sécuritaire de la rue de la Mairie et présente le dossier établi par le Cabinet GUIHAIRE maître d'œuvre de cette opération. L'objectif de ces travaux étant avant tout d'améliorer la sécurité des piétons et usagers dans l'agglomération proche de la restauration scolaire et de la bibliothèque.

En effet des réalisations de trottoirs, cheminements piétons, stationnements, signalisation sont prévus pour un coût estimé à 89 299,00 € HT : à cela il y a lieu d'ajouter la maîtrise d'œuvre se chiffant à 3000 € HT et des travaux d'éclairage public pour 63 16,41 € HT.

Une dotation peut être allouée au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux de voirie et d'aménagement sécuritaire de la rue de la Mairie
- De Confier au Cabinet maître d'œuvre de l'opération les consultations d'entreprises,
- De solliciter la dotation au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à la bonne exécution de la présente délibération.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE : travaux à réaliser : La commission voirie s'est réunie le 6 février afin de faire un tour des urgences à réaliser sur la voirie communale. Il a été convenu de programmer des travaux d'arasement et de curage de fossés sur la route de Ruigné (les deux côtés). Pour infos, il y a environ 5000 m² et le coût de ces travaux se chiffre à 1,26 € TTC le m² avec enlèvement de la terre (devis PECOT). Le Conseil Municipal entérine la décision.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Travaux de pompage et nettoyage des deux postes de relevage : des travaux de pompage et de nettoyage ont été réalisés en urgence au lotissement du Sentier de l'Ardoise et à Ruigné pour un montant de 747,60 € TTC (SARP OUEST).

b) Demande d'acquisition d'un chemin mitoyen avec la Chapelle Glain : Mr le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'acquisition de chemin communal mitoyen avec la Commune de la Chapelle Glain situé au droit des parcelles cadastrées section ZM N°s 33, 34, 35 & 36, formulée par Mr Jean BARON gérant du groupement forestier de « Chanveaux », demeurant Résidence les Hesperides 14, rue du Capitaine Alfred Dreyfus à RENNES (1-et-V).

Mr le Maire souhaite requérir l'avis du Conseil Municipal sur ce projet de vente. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à la vente d'un chemin mitoyen avec la Commune de la Chapelle Glain, situé au droit des parcelles cadastrées section ZM N°s 33, 34, 35 & 36 à Mr Jean BARON gérant du groupement forestier de « Chanveaux » demeurant Résidence les Hesperides 14, rue du Capitaine Alfred Dreyfus à RENNES

FIXE le prix de vente à 0,20 € le mètre carré (vingt centimes d'euro).

PRECISE que tous les frais se rapportant à cette vente seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, frais d'enquête publique avec le Commissaire-enquêteur, notaire).

DESIGNE Maître LEPINE Notaire à MOISDON LA RIVIERE pour la rédaction de l'acte,

DONNE pouvoir à Mr le Maire de signer l'acte à intervenir entre la Commune qu'il représente et Mr Jean BARON.

c) Devenir des WC publiques place de l'Église : Les WC font l'objet d'une fuite : la dernière facture se chiffre à 104 €. Le Conseil Municipal décide de faire réparer les WC.

d) Renégociation des emprunts : Suite à la réponse faite par le Crédit agricole de Nantes, j'ai écrit au siège du CRÉDIT AGRICOLE situé à MONTROUGE en banlieue parisienne. Une réponse a été apportée me précisant qu'ils se rapprochaient de la caisse locale. Hier j'ai reçu un courrier du crédit agricole qui s'accorde un délai de 30 jours pour nous apporter une réponse suite à notre demande de renégociation.

Quant au Crédit Mutuel, le chargé d'affaires a répondu : « actuellement il donne la priorité aux projets des communes et non à la renégociation des emprunts à ce moment précis de l'année... ».

Mr le Maire apportera des éléments à la prochaine réunion sur la réponse faite par le crédit agricole.

e) Point sur le projet de sentiers de randonnées pédestres : Mr Frédéric MUSSARD fait le point sur le projet de sentiers de randonnées pédestres : la commission poursuit ses recherches en vue de la création d'un sentier de randonnée en y incluant des sites « remarquables » de la Commune (Tombe des Fombrayeux, la Jonchère, Les carrières de Ruigné etc...).

f) Révision de fermage de Mr FROGER Jean-Luc : Mr FROGER exploite 2 ha 26 a 31 ca pour un fermage annuel de 76,22 € et ce depuis 1998 sans jamais avoir fait l'objet d'une quelconque augmentation alors que tous les agriculteurs louant des terres communales paient un loyer sur une base de 115 € de l'hectare. Le Conseil Municipal se rendra sur les lieux avant de prendre une quelconque décision.

g) Défibrillateur : le défibrillateur situé à la salle communale va devoir être déplacé car actuellement il ne sert absolument à rien : il est inaccessible en cas de besoin. L'objectif de cet appareil étant avant tout de sauver des vies. Comme dans toutes les communes de France, il doit être placé à l'extérieur et à proximité de la Mairie (bâtiment facilement repérable) néanmoins le coût de cette intervention se chiffre à 1044 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacement du défibrillateur.

h) Délégué à la FDGDON : Mr Jérôme GUENARD est désigné en qualité de délégué.

